

Nomenclature des niveaux de formation

Niveau V = niveau III du cadre européen de référence

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

BEP : Brevet d'études professionnelles

MC : Mention complémentaire (niveau V)

Niveau IV = niveau IV du cadre européen de référence

MC : Mention complémentaire (niveau IV)

BAC TECHNO : Baccalauréat technologique

BAC PRO : Baccalauréat professionnel

BP : Brevet professionnel

BT : Brevet de technicien

BMA : Brevet des métiers d'arts

DEME : Diplôme d'état de Moniteur éducateur

Niveau III = niveau V du cadre européen de référence

DMA : Diplôme des métiers d'arts

BTS : Brevet de technicien supérieur

DTS : Diplôme de technicien supérieur

DEES : Diplôme d'état d'éducateur Spécialisé

DEETS : Diplôme d'état d'éducateur Technique Spécialisé

Niveau II = niveau II du cadre européen de référence

DSAA : Diplôme supérieur des arts appliqués